



Demande de pension alimentaire pour enfant non reconnue

Par **Laë**, le **15/05/2024** à **19:16**

Bonsoir, je souhaite savoir si il est possible de faire une demande de pension alimentaire pour un enfant non reconnu. Mon enfant a aujourd'hui 15 et est en contact avec celui ci sans qu'il ne participe au dépense.

Par **youris**, le **15/05/2024** à **19:57**

bonjour,

vous pouvez faire une demande de pension alimentaire au JAF, mais cet homme n'a pas reconnu cet enfant, le JAF n'accordera pas de pension alimentaire.

par contre vous pouvez faire une action en reconnaissance de paternité devant le tribunal judiciaire.

salutations

Par **Scratch**, le **16/05/2024** à **11:39**

Bonjour bonjour !

Notons que si le père biologique refusait de se soumettre à un test ADN, le juge peut en tirer des conséquences défavorables à son égard et que la reconnaissance de paternité peut être contestée par le père biologique, ce qui peut allonger la procédure.

C'est lorsque la paternité sera reconnue par le tribunal, que vous pourrez adresser une demande de pension alimentaire pour l'enfant (au JAF) en utilisant le formulaire **cerfa n°11530*11**, avec l'acte de naissance de l'enfant et le jugement de reconnaissance de paternité.